

COMMUNE DE COURCELLES

Province de Hainaut

(6180)

Arrondissement de Charleroi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE

CONSEIL COMMUNAL/CONSEIL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

DU 28 JANVIER 2016

PRESENTS : MM. TAQUIN, **Bourgmestre-Présidente**,
PETRE, KAIRET, HASSELIN, NEIRYNCK H, HANSENNE, DEHAN, **Echevins** ;
TANGRE, POLLART, NOUWENS, RICHIR, COPPIN, BALSEAU, NEIRYNCK F, RENAUX,
LAIDOU, BOUSSART, MEUREE J-P, GAPARATA, VLEESCHOUWERS, DELATTRE, KRANTZ,
DEMEULEMEESTER, KADRI, TRIVILIN, WERHERT, BULLMAN, BERNARD, RASSART,
Conseillers ;
LAMBOT, **Directrice générale**

CLERSY, **Président du CPAS**
DE VOS, PAYEN, MEUREE J.-Cl., LAMBERT, POLLET, COPIN, VANDENDRIS, SWEERT,
VANDIERENDONCK, GUILIN, **Conseillers du Conseil de l'Action Sociale**.
PREVOST, **Directrice générale du CPAS**

La Bourgmestre-Présidente ouvre la séance à 19h15, souhaite ses meilleurs vœux à l'assemblée et cède la parole à Mr CLERSY, Président du CPAS.

OBJET N°01 : Rapport annuel sur les synergies et les économies d'échelle.

Mr CLERSY précise que, comme de coutume, le Conseil commun Commune-CPAS a pour objet de faire le point sur les synergies et les économies d'échelle, que le rapport relatif à ces synergies étaient présents au dossier et que si des questions se posent, il se tient à la disposition des Conseillers communaux et de CPAS pour y répondre.

OBJET N°02 : Sanctions ONEM et fin de droits : état de la situation

En second point, Mr CLERSY souhaite faire le point sur les exclusions du chômage. Il précise que l'année 2015 a été peu aisée et qu'il va présenter le bilan chiffré de cette année.

Tout d'abord, Mr CLERSY souhaite dissiper les ombres soulevées lors du Conseil communal du 30 décembre lors des discussions sur le budget communal 2016.

Mr CLERSY précise que le budget du CPAS représente 22.000.000€, que la majorité des dépenses sont des dépenses de transfert et de personnel. Mr CLERSY spécifie qu'en effet la dotation communale s'est vue augmenter sensiblement en 2014 pour passer de 4.000.000€ à 4.900.000€, que depuis, la dotation atteint les 4.400.000€ et est stationnaire mais que cela ne signifie en aucun cas que la commune donne moins ou que l'action sociale est délaissée. En effet, Mr CLERSY fait remarquer que si la dotation communale reste stationnaire, le budget du CPAS est, quant à lui, en augmentation, qu'il est à souligner également que des missions nouvelles sont assurées et que le niveau de l'emploi est maintenu.

Mr CLERSY attire l'attention des mandataires sur les interprétations des chiffres et les comparaisons de budget à budget. Mr CLERSY explique que depuis quelques mois, il assiste aux réunions rassemblant les Présidents de CPAS où le point est fait sur le fonctionnement des CPAS et pendant lesquelles les Présidents peuvent échanger sur les bonnes pratiques. Mr CLERSY souligne que Monsieur Antoine, Directeur général du CPAS de Montigny-le-Tilleul a récolté les chiffres afin de pouvoir réaliser une bonne analyse. La colonne bleue représente la comparaison entre le compte 2014 et le budget 2016. Il est à noter que tous les budgets 2016 sont supérieurs aux comptes 2014 alors que la dotation communale était nettement plus élevée en 2014.

Mr CLERSY souligne que la non-indexation des salaires, s'il n'est pas pour ce genre de mesures, a néanmoins permis d'avoir un impact positif sur les budgets des institutions.

Au niveau de la comparaison du coût des budgets 2016 des CPAS par habitant, la commune de Courcelles se situe dans une belle moyenne avec 728,71€/habitant dont la contribution communale s'élève à 141,37€/habitant. Mr CLERSY précise que la commune de Courcelles est pile dans la moyenne alors que tous les CPAS ne disposent pas d'une maison de repos, d'une entreprise de formation par le travail, d'un service IDESS, ...

Mr CLERSY insiste sur le fait que chaque euro est socialement rentabilisé.

Au niveau des exclusions du chômage et des permanences, il est à spécifier que Courcelles reçoit entre 200 et 300 personnes chaque mois ; que les permanences de Trazegnies et de Souvret représentent entre 100 et 200 personnes par mois et que la permanence de Gouy représente entre 50 et 100 personnes par mois, ce qui nécessitait l'aménagement de bureaux. Mr CLERSY souligne que début 2015, il y a eu une crainte d'un afflux massif, ce qui n'a pas été complètement le cas car les demandes se sont vues diluées dans le temps. Entre avril et juin, c'est le service de réinsertion (seconde ligne) qui a dû faire face.

Mr CLERSY précise qu'au niveau du pourcentage de bénéficiaire du droit à l'intégration sociale par rapport au nombre d'habitants, Courcelles est dans le peloton de tête avec 1,85%.

Au niveau du flux, Mr CLERSY explique qu'au niveau du revenu d'intégration sociale, ce sont 850 dossiers au total qui ont été traités pendant l'année et spécifie qu'il ne s'agit pas de 850 dossiers en continu mais bien du flux.

Pour expliquer la situation, Mr CLERSY met en avant qu'il y a eu 203 nouveaux dossiers, 174 suppressions car les personnes avaient retrouvé leur droit au chômage, retrouvé un emploi, que leur situation avait changé, ... et 207 refus pour la plupart, des cohabitants qui n'avaient pas droit à l'intégration sociale en vertu de la législation.

Mr CLERSY compare ensuite les revenus d'intégrations sociales 2014 et 2015 et en tire les constats suivants :

- Au niveau du RIS ordinaires, ils sont passés de 278 à 415 dossiers. Pour ces RIS, l'Etat fédéral intervient à hauteur de 55%. Il est clairement établi que les mesures d'exclusion viennent clairement se marquer dans cette catégorie.
- Au niveau du RIS étranger, 21 dossiers hors CEE sont ouverts et sont totalement pris en charge financièrement par l'Etat fédéral.
- Les sans-abris, rayés du registre de la population, sont passés de 17 à 24.

Mr CLERSY précise qu'un engagement supplémentaire va être effectué en ce qui concerne la problématique du logement afin de mieux encadrer les bénéficiaires dans leur recherche et en spécifiant que le coaching est particulièrement important dans ce cadre.

- Au niveau des RIS étudiants, il est à noter que le nombre de dossiers est passé de 70 à 94, ce qui représente une forte augmentation. Mr CLERSY explique que pour les familles qui rencontrent quelques difficultés, il est plus judicieux de passer par le RIS étudiant qui est remboursé à 65% par l'Etat fédéral plutôt que d'octroyer l'aide sociale traditionnelle qui est à charge du CPAS à 100%.

Mr CLERSY souligne qu'au niveau de la situation des personnes que :

- 126 personnes sont isolées
- 154 personnes sont cohabitantes
- 169 personnes ont une famille à charge, ce nombre étant en constante évolution, reflétant une précarité et une détresse grandissante.

Mr CLERSY explicite ensuite la répartition par tranche d'âge :

- Les moins de 25 ans représentent 309 personnes (en ne comptabilisant pas les RIS étudiants). Mr CLERSY explique que cette catégorie bénéficie d'un suivi quasi immédiat pour une possible réinsertion sociale et socio-professionnelle. Cette catégorie d'âge représente un pan important des bénéficiaires.
- La tranche d'âge entre 25 et 55 ans représente 402 personnes mais il est à noter que celles-ci se répartissent sur 30 ans.
- 66 personnes ont plus de 55 ans.

Au niveau des motifs d'ouverture de droit, Mr CLERSY explique que l'impact des mesures prises par le fédéral touche 182 personnes.

Au niveau des statistiques, le flux représente 850 dossiers.

En 2014, le nombre de bénéficiaires du RIS s'élevait à 432 personnes, en 2015, ce nombre est porté à 574 personnes, soit une augmentation de 140 personnes.

Au niveau de la réinsertion, le contingent a été augmenté de manière raisonnée et raisonnable, en effet, il est nécessaire de garder à l'esprit une visée de réinsertion et non une visée utilitariste. Mr CLERSY précise que le nombre de contrat article 60 se porte actuellement à 56. Mr CLERSY souligne qu'il était également nécessaire de se tourner vers l'extérieur, à savoir les entreprises et les associations. C'est ainsi que 7 contrats article 61 ont pu être conclus. Néanmoins, cela reste inférieur au besoin. Une initiative a donc été réfléchi pour un label des « entreprises socialement responsables » qui est un petit « plus » pour ce type de contrat. Certaines sociétés ont fait le pas et d'autres ont manifesté leur intérêt.

De plus, Mr CLERSY explique qu'un partenariat a été construit avec la MIREC dans ce cadre afin de croiser les profils en recherche et les profils recherchés par les entreprises.

Au niveau de la comparaison par année, Mr CLERSY souligne que jusqu'au mois d'avril, le service réinsertion n'a pas senti de différences par rapport aux autres années mais que par la suite, une hausse sensible des dossiers a été enregistrée. Ainsi, en décembre 2013, 248 personnes étaient en réinsertion ; 252 en décembre 2014 et 372 en décembre 2015. Cette augmentation nécessitait l'engagement d'un agent supplémentaire. Mr CLERSY précise que le public 18-25 ans représente pratiquement un quart des personnes suivies.

Mr CLERSY souligne que ces chiffres sont éclairants sur les budgets et les dotations communales mais également sur l'impact des mesures prises au niveau de l'Etat fédéral mais que malgré ces difficultés, de nouveaux projets voient le jour. Mr CLERSY en profite pour remercier le Conseil de l'Action sociale pour leur constructivité.

Mr CLERSY en termine en soulignant la bonne nouvelle de la promesse ferme de subside, celle du début de la construction de la résidence-service et précise qu'il est également possible de réaliser des économies en soignant l'environnement en soulignant qu'une nouvelle chaudière a été installée au niveau de la maison de repos et que les investissements en ce sens continueront en 2016 avec le changement des châssis ainsi qu'avec l'éclairage, deux projets qui permettront d'allier économie d'énergie et sécurité.

Mr CLERSY remercie l'assemblée.

La Bourgmestre-Présidente lève la séance à 19h50.

La Directrice générale,

L. LAMBOT.